

REPONSE A LA SUITE D'UNE DEMANDE D'EFFACEMENT DE DONNEES CONCERNANT UN ELEVE

Franck Diard
Chef d'établissement

direction@steanne-sav.fr
04.79.26.09.00

« Conformément à la demande d'effacement que vous avez formulée, les informations relatives à [préciser les données effacées] ont été effacées.

Toutefois, les informations relatives à :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

ne peuvent faire l'objet d'un effacement par l'établissement en raison de leur caractère absolument nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de [Nom, prénom de l'élève] dans notre établissement (RGPD – Article 6).

A ce titre, leur conservation demeure nécessaire au regard de ces finalités pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Le chef d'établissement
Franck Diard

Franck Diard
Chef d'établissement

direction@steanne-sav.fr
04.79.26.09.00